

AVENANT N° 1

A LA DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A TITRE PERMANENT OU EN CAS D'ABSENCE DU DIRECTEUR

DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 et D.6143-34 du Code de la santé Publique,

Vu le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le départ le 1^{er} juin 2015 de Mme Stéphanie JOLLIVET, Directrice-Adjointe à la Direction Générale et en charge des Affaires Médicales,

IL EST DECIDE D'ORGANISER LA DELEGATION DE SIGNATURE COMME SUIT :

ARTICLE 16 :

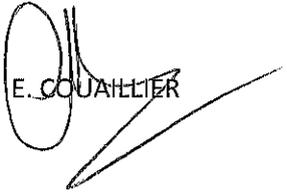
Délégation permanente de signature est donnée à Mme Elodie COUAILLIER, Directrice-Adjointe en charge des Affaires Médicales, pour signer l'ensemble des pièces relatives :

- à la gestion et au suivi du recrutement du personnel médical (tous statuts confondus) ;
- à la gestion et au suivi des affectations des internes ;
- au développement professionnel continu et formation continue du personnel médical (décisions, conventions de formation, ordres de mission, états de remboursement) ;
- à la gestion et au suivi de la permanence et de la continuité des soins (tableaux de permanences sur place et astreintes, conventions de forfaitisation, rectificatifs, assignations) ;
- à la gestion et au suivi du temps de travail du personnel médical (y compris des internes) : tableaux de service, temps additionnel ;
- à l'activité libérale sur le plan statutaire : contrats d'activité libérale ;
- à la gestion de l'intérim médical (marchés, devis, contrats de mise à disposition, factures) ;
- aux conventions de stage des médecins.

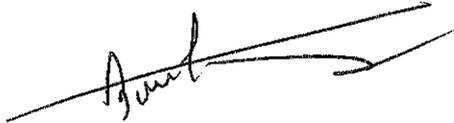
En l'absence de Madame COUAILLIER, délégation de signature est donnée à Madame Sophie ROSSIGNOL, Adjoint des Cadres, pour lesdites pièces sauf celles liées à l'intérim médical.

Fait à NIORT, le 24 août 2015
(en quatre exemplaires originaux)

Le Directeur :



E. COUAILLIER



B. FAULCONNIER

S. ROSSIGNOL

